



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

AM-FP/CGF

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

CONCOURS EXTERNES ET INTERNES DE MAJOR ET DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE CATÉGORIE B DES SPÉCIALITÉS « SÉCURITÉ CIVILE » ET « SÉCURITÉ PUBLIQUE » SESSION 2025

Les concours externes et internes de major de chef de service de police municipale de classe normale (catégorie B) session 2025 ont été organisés par le Centre de gestion et formation conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par l'arrêté n° 2025-011 du 04 février 2025 du Président du Centre de gestion et de formation.

Le cadre d'emplois « maîtrise » de la fonction publique communale classé en catégorie B, comporte comme grades initiaux ceux de « major » et « chef de service de police municipale de classe normale » dans les spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique ».

POINT 1 - LES CONCOURS

❖ Définition du concours :

Un concours est un ensemble d'épreuves mettant en compétition des candidats pour accéder à des emplois à responsabilité.

Le lauréat du concours est inscrit sur une liste d'aptitude. Cette inscription lui permet de candidater sur un poste dont le grade correspond à celui de sa liste d'aptitude. La liste d'aptitude est valable 2 ans ou jusqu'à l'organisation du prochain concours,

N.B : La réussite au concours ne vaut pas recrutement et ne donne pas l'accès directement à un poste ou à une nomination.

❖ Conditions d'accès aux concours :

Concours externe :

Le candidat doit posséder **un baccalauréat** de l'enseignement secondaire **ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4** ou **une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes au plus tard le premier jour des épreuves** du concours.

Concours interne :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de droit public qui **justifient d'au moins 4 années de service public effectif au 1^{er} janvier de l'année d'ouverture** du concours.

POINT 2 - LES BESOINS DES COLLECTIVITÉS COMMUNALES ET DE L'EPA

Du 18 juillet au 10 août 2024, le CGF a procédé au recensement des besoins auprès des communes, groupements de communes et établissements publics administratifs.

❖ Objectifs :

- Identifier les besoins des employeurs communaux ;
- Prévoir et organiser les concours de 2025.

❖ Retours :

Nombre de collectivités	Retour des besoins
61 collectivités et établissements	38 collectivités (54 %)

Nombre de postes déclarés au 10 août 2024

Cadre d'emplois Catégorie	Spécialité	Voie externe	Voie interne	Total des postes
Maîtrise « B »	Sécurité civile	4	5	9
	Sécurité publique	8	7	15
Total des postes		12	12	24

Le recensement lancé avait pour objectif de définir la nouvelle programmation triennale 2025-2027 du CGF. En conséquence, les données recueillies ont été exploitées pour la planification des concours de l'année 2025.

POINT 3 - L'OUVERTURE DES CONCOURS

Catégorie	Spécialité	Grade	Concours	Recensement des besoins	Places offertes
B	Sécurité civile	Major	Voie externe	4	4
			Voie interne	5	5
	Sécurité publique	Chef de service de police municipale de classe normale	Voie externe	8	9
			Voie interne	7	6

Conformément aux nouvelles dispositions, **le nombre de places offertes est fixé dorénavant par le Président du CGF, dans une fourchette de 40 à 60% des postes pour chaque voie d'accès**. Cette décision s'appuie sur les retours des communes, les besoins constatés sur le terrain, ainsi que les résultats observés lors des précédents concours.

POINT 4 - L'ORGANISATION DES CONCOURS

❖ Calendrier :

L'arrêté relatif aux calendriers et aux conditions d'inscription a été publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française (JOPF).

ÉTAPE	DATE	LIEU
La phase d'inscription aux concours		
Retrait des dossiers et inscription aux concours	Du lundi 10 au vendredi 28 mars 2025	Sur le site internet du CGF (inscription en ligne)
Clôture des inscriptions	Vendredi 28 mars 2025	Dépôt sur le site internet du CGF avant 11 h 00
Les épreuves		
Épreuves d'aptitude physique (Épreuves sportives – Sécurité Publique)	Mardi 24 juin 2025	Complexe sportif territorial de la Punaruu / Piscine municipale de Tipaerui / Piscine de Taina
Épreuves d'aptitude physique (Épreuves sportives – Sécurité Civile)	Jeudi 26 juin 2025	Piscine municipale de Tipaerui / Le gymnase du stade Boris LEONTIEFF
Épreuves d'admissibilité (Épreuves écrites)	Mercredi 16 juillet 2025	Collège de Taaone
Épreuves d'admission (Épreuves orales)	À compter du Lundi 27 octobre 2025	Salles annexes du CGF (toutes les salles)

Nouveautés : les épreuves d'aptitude physique ont été introduites aux concours des spécialités de la sécurité, à la demande des précédents concours. Elles visent à établir des listes d'aptitude composées de lauréats physiquement aptes à occuper un poste en commune.

La réussite à ces épreuves donne lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude, valable un an à compter de la réalisation desdits épreuves.

Néanmoins, si les membres des jurys présents s'accordent sur la pertinence de l'introduction de ces épreuves, **ils soulignent toutefois la nécessité de retravailler les barèmes en vue des prochains concours, voire d'envisager une modification du texte réglementaire afin de reconnaître le maintien en activité des fonctionnaires actuellement en poste et en cours de validité.**

❖ Les inscriptions :

Au total, **202 candidats** ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais dont **158 dossiers remplissant les conditions d'accès, 10 dossiers sous réserve de complétude** (documents complémentaires à fournir), **16 dossiers annulés** (à la demande des candidats), **12 dossiers incomplets** et **6 dossiers rejetés** (les candidats ne justifient pas des années d'ancienneté nécessaire ou du diplôme requis).

Spécialité	Voie de concours	Admis à concourir	Admis à concourir sous réserve de complétude	Annulés	Incomplets	Rejetés	Total
Sécurité civile	Externe	24	3	5	7	4	43
	Interne	24	0	1	2	0	27
Sécurité publique	Externe	56	5	9	3	2	75
	Interne	54	2	1	0	0	57
Total		158	10	16	12	6	202

Les dossiers d'inscription reçus se répartissent comme suit :

a) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « **sécurité civile** »

Spécialité	Dossiers	Externes	Internes	Total
Sécurité civile	Admis à concourir	24	24	48
	Admis à concourir sous réserve	3	0	3
Total		27	24	51

72.86 % des candidats de la spécialité « **sécurité civile** » sont admis à concourir.

b) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « **sécurité publique** »

Spécialité	Dossiers	Externes	Internes	Total
Sécurité publique	Admis à concourir	56	54	110
	Admis à concourir sous réserve	5	2	7
Total		61	56	117

88.64 % des candidats de la spécialité « **sécurité publique** » sont admis à concourir.

POINT 5 - LES MEMBRES DU JURY

❖ Composition des jurys :

Président du jury : M. Jean-Pierre CHING

Spécialité	Sécurité Civile	Sécurité Publique
Élus	M. Jean-Pierre CHING Mme Tepuaraurii TERIITAHU	M. Jean-Pierre CHING Mme Tepuaraurii TERIITAHU
Fonctionnaires	M. René DEVENDEVILLE M. Cyril CHERVY	Mme Vatina DEANE M. Ariinui TARAHU
Personnalités qualifiées	Mme Cécile MACAREZ M. Christian HELLEC	M. Etienne IOTEFA M. Utarii TEHEIURA

❖ Distinction jury et autorité organisatrice :

Les compétences du jury :

Le jury est chargé d'apprécier les mérites des candidats au travers des différentes épreuves. Il ne peut cependant pas modifier la nature ou le programme des épreuves, déroger au règlement du concours ou empiéter sur les pouvoirs qui sont de la compétence du Centre de gestion et de formation.

Les membres des jurys sont astreints à des obligations déontologiques visant à garantir le bon déroulement de la procédure.

Lors de la première réunion, un rappel a été fait sur l'importance du respect de la charte de confidentialité, qui garantit le respect des obligations de discrétion et de réserve incombant aux membres du jury.

Par ailleurs, la participation à un jury implique divers engagements de nature déontologique :

- Impartialité ;
- Absence de contacts personnels avec les candidats ;
- Secret absolu sur les opérations des concours, les interrogations et les délibérations ; en aucun cas les notes attribuées ne peuvent être communiquées par les membres de jurys aux candidats et ce à tous les stades des concours (admissibilité ou admission) ; le CGF est le seul habilité à communiquer les notes qui font l'objet d'une notification personnelle au domicile du candidat.
- Comportement exemplaire, notamment lors des épreuves orales.

Le principe d'égalité de traitement du candidat :

- Le respect de ce principe est essentiel.
- La règle fondamentale est que les candidats sont jugés uniquement en fonction de leurs mérites lors des épreuves et que ces épreuves doivent se dérouler de manière qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité entre les candidats.
- Ce principe, qui est l'essence même des concours et en fonde toute la réglementation, a été réaffirmé dans la charte du 02 décembre 2008 pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique et dans la charte du 17 décembre 2013 pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique.
- Parmi les principes énoncés, on relève en particulier la nécessité de sensibiliser les jurys aux préjugés et stéréotypes et aux risques de discrimination.

Par ailleurs, les membres du jury disposeront d'un **trombinoscope des candidats**, afin de pouvoir **identifier ceux qu'ils sont amenés à connaître et qu'ils ne sont pas autorisés à auditionner**, dans un souci de **garantie d'équité et d'impartialité**.

POINT 6 - L'ORGANISATION DES ÉPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE

❖ Le calendrier :

Étape	Date	Lieux
Épreuves d'aptitude physique « Sécurité publique » (Épreuves sportives)	Le mardi 24 juin 2025	- Le complexe sportif de la Punaruu - La piscine de Taina - La piscine de Tipaerui
Épreuves d'aptitude physique « Sécurité civile » (Épreuves sportives)	Le jeudi 26 juin 2025	- La piscine de Tipaerui - Le complexe sportif Boris Leontieff

❖ Les détails des épreuves :

Épreuves sportives de la spécialité sécurité publique				
Course à pied (100 mètres)	Au choix du candidat			
	Natation (50 mètres)	Saut en longueur	Saut en hauteur	Lancé de poids

Quelques chutes signalées lors de l'épreuve de course à pied.

Épreuves sportives de la spécialité sécurité civile					
Natation	Luc léger	Endurance abdominale	Endurance membres supérieurs	Souplesse	Vitesse et coordination

Plusieurs difficultés ont été constatées lors du déroulement des épreuves d'aptitude physique.

Dans un premier temps, l'épreuve du Luc Léger a suscité un débat, en raison des consignes communiquées aux candidats et de l'interprétation du barème relatif au palier à atteindre, notamment concernant la marge de 0,5. Cette situation a entraîné une certaine incompréhension parmi les participants. Toutefois, le membre du jury présent a tranché et validé les modalités de réalisation de l'exercice.

Dans un second temps, les conditions météorologiques défavorables, caractérisées par de fortes précipitations, ont nécessité une adaptation immédiate du dispositif. À cet effet, l'appui du président de la salle de musculation attenante au complexe a été sollicité, afin de permettre le déplacement des cages destinées aux tractions.

POINT 7 - L'ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

❖ Le calendrier :

Étape	Date	Lieux
Épreuves d'admissibilité (Épreuves écrites)	Le mercredi 16 juillet 2025	- Collège de Taaone

❖ Les détails des épreuves :

Épreuves écrites				
Voies	Externe	Interne	Durée	Coefficient
1 ^{ère} épreuve	Composition écrite	Réponses de 3 à 5 questions	3 h 00	2
2 ^{ème} épreuve	Note de synthèse spécifique à la spécialité		3 h 00	3

❖ Les sujets retenus par les jurys :

1 ^{ère} épreuve	Sujet
Composition écrite (Voie externe)	<i>Peut-on concilier confort moderne et protection de l'environnement en Polynésie française ?</i>
Réponses de 3 à 5 questions (Voie interne)	• <i>Question n°1 : Pourquoi et comment valoriser les agents placés sous votre commandement ?</i> • <i>Question n°2 : Comment concilier management et commandement pour encadrer efficacement des équipes en charge de la sécurité ?</i> • <i>Question n°3 : Quels usages de l'intelligence artificielle peuvent améliorer nos services municipaux ?</i> • <i>Question n°4 : Pourquoi est-il important d'encadrer l'usage de l'intelligence artificielle par la loi dans l'administration ?</i>

2 ^{ème} épreuve	Sujet
Note de synthèse « Sécurité civile »	<i>L'organisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), plan d'action spécifique en cas d'alerte cyclonique</i>
Note de synthèse « Sécurité publique »	<i>Violences urbaines en Polynésie française : enjeux, défis et stratégies de coordination entre l'État, le Pays et les communes pour renforcer la sécurité publique à l'échelle locale</i>

❖ Les candidats :

		Épreuves sportives	Épreuves écrites	Présents aux écrits
Major	Externe	27	7	7
	Interne	24	11	9
Chef de police municipale de classe normale	Externe	61	19	13
	Interne	56	23	22
Total		168	60	51

Un nombre important de candidats n'a pas validé l'étape des épreuves sportives, ce qui a entraîné une diminution significative du nombre de candidats admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.

POINT 8 - LES RÉSULTATS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

❖ Correction des copies des épreuves d'admissibilité :

1. Principe :

Les copies ont été corrigées de manière dématérialisée par deux correcteurs distincts (double correction) dans AGIRHE.

2. Constats :

De manière générale, l'ensemble des correcteurs a observé un niveau très faible des copies. Les candidats étaient mal préparés et ont globalement manqué de rigueur. Il en est de même concernant la pertinence des propositions et le manque de recul de certains candidats.

Les correcteurs soulignent notamment :

- Manque de préparation à l'exercice de chacune des épreuves ;
- Manque de culture générale ;
- Manque de méthodologie ;
- Difficulté de la maîtrise de la langue française ;
- Lacunes rédactionnelles ;
- Problèmes d'orthographe et de syntaxe.

Autres difficultés rencontrées :

- Une rupture d'anonymat pour l'une des épreuves de questions courtes : le candidat concerné a été éliminé ;
- Les candidats de la salle A12 ont reçu pour consigne, de la part de la surveillante, de signer leur copie et d'apposer la mention « copie blanche » sur toutes les pages restées vierges de leur composition. Le jury a convenu de ne pas pénaliser les candidats concernés et les feuilles concernées n'ont pas été transmises aux correcteurs.

❖ Moyenne des épreuves d'admissibilité :

Pour la « **sécurité civile** » :

Concours par voie externe		Concours par voie interne	
2013	• Composition écrite 5,98/20 • Note de synthèse ? /20	2013	• <i>Aucun concours interne</i>
2018	• Composition écrite 5,46/20 • Note de synthèse 5,80/20	2018	• Questions Réponses 5,46/20 • Note de synthèse 5,80/20
2021	• Composition écrite 8,70/20 • Note de synthèse 4,90/20	2021	• Questions Réponses 5,88/20 • Note de synthèse 7,45/20
2025	• Composition écrite 9,73/20 • Note de synthèse 12,36/20	2025	• Questions Réponses 4,50/20 • Note de synthèse 9,93/20

Pour la « **sécurité publique** » :



Le jury a unanimement souligné la faiblesse générale du niveau des copies. La majorité des candidats a fait preuve d'une préparation insuffisante et d'un manque de rigueur dans la construction de leurs réponses. Les propositions formulées manquent de pertinence et révèlent une absence de prise de recul dans l'analyse des sujets.

POINT 9 - LE SEUIL D'ADMISSIBILITÉ

❖ Validation du seuil d'admissibilité de 2025 :

Par décision des membres du jury du concours de **major** de la spécialité « **sécurité civile** » de 2025 :

- Le seuil d'admissibilité du concours externe a été fixé à **10/ 20**.
- Le seuil d'admissibilité du concours interne a été fixé à **10/ 20**.

Par décision des membres du jury du concours de **chef de service de police municipale de classe normale** de la spécialité « **sécurité publique** » de 2025 :

- Le seuil d'admissibilité du concours externe a été fixé à **10/ 20**.
- Le seuil d'admissibilité du concours interne a été fixé à **9/ 20**.

❖ Concours externe de **majors** :

Année	2013	2018	2021	2025
Nbr de postes déclarés	1	5	5	4
Nbr de candidats présents aux épreuves physiques	16	Facultatives	Facultatives	15
Nbr de candidats présents aux écrits	16	32 (interne + externe)	11	7
Seuil d'admissibilité	-	10	7.28	10
Nbr de candidats admissibles	0	2	4	6

❖ Concours interne de **majors** :

Année	2013	2018	2021	2025
Nbr de postes déclarés	-	3	5	5
Nbr de candidats présents aux épreuves physiques	-	Facultatives	Facultatives	16

Nbr de candidats présents aux écrits	-	32 (interne + externe)	13	11
Seuil d'admissibilité	-	8.20	9.68	10
Nbr de candidats admissibles	-	4	4	3

❖ Concours externe de **chef de service de police municipale de classe normale** :

Année	2018	2021	2025
Nbr de postes déclarés	3	2	4
Nbr de candidats présents aux épreuves physiques	<i>Facultatives</i>	<i>Facultatives</i>	15
Nbr de candidats présents aux écrits	94 (interne + externe)	47	7
Seuil d'admissibilité	9.80	11.70	10
Nbr de candidats admissibles	8	8	3

❖ Concours interne de **chef de service de police municipale de classe normale** :

Année	2018	2021	2025
Nbr de postes déclarés	2	1	5
Nbr de candidats présents aux épreuves physiques	<i>Facultatives</i>	<i>Facultatives</i>	16
Nbr de candidats présents aux écrits	94 (interne + externe)	23	11
Seuil d'admissibilité	10	10.45	9
Nbr de candidats admissibles	4	7	4

POINT 10 - LA VALIDATION DES LISTES DES ADMISSIBLES

❖ Résultats des concours 2025 :

Les listes des candidats admissibles ont été fixées, après délibération du jury, par arrêté. Dans l'ensemble, le niveau des candidats externe plus élevé que celui des candidats internes, qui montre un manque de maîtrise rédactionnelle des candidats de la voie interne.

POINT 11 – L'ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

9 candidats ont été convoqués aux épreuves orales d'admission de la spécialité « **sécurité civile** » dont 3 par voie interne et 6 par voie externe.

7 candidats ont été convoqués aux épreuves orales d'admission de la spécialité « **sécurité publique** » dont 14 par voie interne et 3 par voie externe.

I – Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues les lundi 27 et mardi 28 octobre 2025 dans les salles annexes du CGF. Des salles ont été mises à disposition : une pour la préparation des candidats et les autres pour les auditions des candidats. Sur les **16 candidats convoqués, tous étaient présents** aux épreuves orales soit un taux de présence de **100%**.

Tableau récapitulatif par voie

	Major	
	Candidats attendus	Candidats présents
Interne	3	3
Externe	6	6
Nombre de candidats	9	9
Nombre total de candidats	9 candidats présents sur les 9 candidats attendus, soit un taux de présence de 100%	

	Chef de police municipale de classe normale	
	Candidats attendus	Candidats présents
Interne	4	4
Externe	3	3
Nombre de candidats	7	7
Nombre total de candidats	7 candidats présents sur les 7 candidats attendus, soit un taux de présence de 100%	

❖ Détails des épreuves (catégorie B) :



Toute absence du candidat à l'une des épreuves auxquelles il a été convoqué entraîne son élimination du concours, sauf force majeure dûment justifiée. En cas d'absence à l'une des épreuves d'admissibilité, la participation éventuelle à l'autre épreuve n'est pas notée.

❖ Les épreuves d'admission :

1 ^{ère} épreuve	L'épreuve d'admission
Concours interne	<i>Une conversation avec le jury, à partir d'un sujet tiré au sort, destinée à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens notamment dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription. (Durée : 35 minutes dont 5 minutes au plus de présentation du candidat, 10 minutes d'exposé du candidat sur le sujet tiré au sort, 20 minutes de conversation d'ordre général ; coefficient 4).</i>
Concours externe	<i>Une conversation avec le jury, à partir d'un sujet tiré au sort, destinée à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens notamment dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription. (Durée : 33 minutes dont 3 minutes au plus de présentation du candidat, 10 minutes d'exposé du candidat sur le sujet tiré au sort, 20 minutes de conversation d'ordre général ; coefficient 4).</i>
2 ^{ème} épreuve	L'épreuve orale facultative
Épreuve de langue vivante	<i>L'épreuve orale facultative de langue vivante consiste en la traduction (vers la langue française), sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation dans l'une des langues suivantes : tahitien, marquisien, paumotu, mangarevien, anglais, espagnol, allemand, mandarin, japonais, choisie par le candidat au moment de son inscription (Durée de l'épreuve : 15 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).</i> <i>Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans la note finale.</i>

❖ Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

a) Les sujets des oraux de la spécialité « **sécurité civile** » :

- Accident de deux-roues - Comment protéger efficacement les scootéristes,
- Comité Polynésien de Sécurité Civile : vers la création d'un Établissement public d'incendie et de secours,
- Avant la période cyclonique, exercice grandeur nature,
- L'adressage prend forme à Taiarapu-Est.

b) Les sujets des oraux de la spécialité « **sécurité publique** » :

- Drogue. En Polynésie, les autorités peinent à contenir l'urgence de santé publique que représente la Ice,
- Lutte contre la délinquance, Punaauia monte en puissance,
- Les policiers municipaux, à l'étroit dans leur champ de compétences,
- Handicapé violenté par les policiers : les agents de la DTPN ont menti dans leur version officielle.

c) Les sujets des oraux de langues vivantes :

b.1) Anglais :

- Cyber attaque aéroportuaire,
- Mondial de robots humanoïdes,
- Des manifestations contre le tourisme,
- Des chanteurs défunts chantent à nouveaux.

b.2) Tahitien :

- Te a'ai o Pereitai,
- Tiurai,
- Na Teva e vau.

POINT 12 – LES RÉSULTATS DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Tableau des notes des épreuves d'admission

Major		
Voie	Externe	Interne
Note la plus haute	15.50	17.00
Note la plus basse	7.25	10.50
Moyenne des admissions	12.33	13.83
Chef de police municipale de classe normale		
Voie	Externe	Interne
Note la plus haute	15.25	10.50
Note la plus basse	7.50	5.50
Moyenne des admissions	11.75	7.75

Bilan :

Pour le concours externe de la sécurité civile – catégorie B :

Les candidats présentés ont démontré une réelle préparation et se sont montrés professionnellement matures.

Pour le concours interne de sécurité civile – catégorie B :

Résultats élevés, cohérents et alignés avec les exigences du concours, soutenus par l'expérience professionnelle : fort potentiel de réussite.

Pour le concours externe de la sécurité publique – catégorie B :

Les candidats présentés ont démontré une réelle préparation et se sont montrés professionnellement matures.

Pour le concours interne de sécurité publique – catégorie B :

Les résultats obtenus sont très faibles et nettement en dessous du niveau attendu pour occuper un poste de chef de police municipale de classe normale.

POINT 13 – LE SEUIL D'ADMISSION

Tableau des moyennes générales

Major		
Voie	Externe	Interne
Note la plus haute	14.60	14.39
Note la plus basse	9.47	10.85
Moyenne des admissions	12.52	12.74
Chef de police municipale de classe normale		
Voie	Externe	Interne
Note la plus haute	13.90	10.75
Note la plus basse	9.02	7.88
Moyenne des admissions	11.97	9.19

Bilan :

Pour le concours externe de la sécurité civile – catégorie B : **Le seuil d'admission est fixé à 12/20.**

Les résultats font apparaître un niveau globalement satisfaisant.

Pour le concours interne de sécurité civile – catégorie B : **Le seuil d'admission est fixé à 10,5/20.**

Les résultats témoignent d'un bon niveau de maîtrise, avec des performances globalement stables et en adéquation avec les attendus pour la voie interne.

Pour le concours externe de la sécurité publique – catégorie B : **Le seuil d'admission est fixé à 12,5/20.**

Contrairement aux sessions précédentes où le niveau général était élevé et les postes très limités face au nombre de candidats, la tendance s'inverse cette année : moins de concurrence et plus d'opportunités.

Pour le concours interne de sécurité publique – catégorie B : **Le seuil d'admission est fixé à 12,5/20.**

Les résultats sont très faibles, au point qu'aucun candidat n'est admis.

POINT 14 – LA VALIDATION DES LISTES D'APTITUDE

Pour le concours externe de la sécurité publique – catégorie B : Deux candidats sont admis.

Pour le concours interne de sécurité publique – catégorie B : Le concours interne est déclaré infructueux.

Pour le concours externe de la sécurité civile – catégorie B : Quatre candidats sont admis.

Pour le concours interne de sécurité civile – catégorie B : Trois candidats sont admis.

POINT 15 – LES RETOURS ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES MEMBRES DU JURY

Les travaux menés au cours de l'année ont permis d'engager une révision des épreuves d'aptitude sportive de la spécialité « sécurité publique » et « sécurité civile ». Pour la « sécurité civile », le jury propose de simplifier les épreuves d'aptitude sportive et d'introduire des épreuves de maintien destinées aux candidats internes et, pour la « sécurité publique », de remplacer le 100m par le test du Luc Léger ou du test de Cooper en première épreuve, de maintenir l'épreuve de natation en seconde épreuve, et supprimer les épreuves de saut en longueur, saut en hauteur et lancer de poids. Il a également été suggéré d'organiser l'épreuve de natation sur un site unique, afin de garantir l'équité entre tous les candidats.

Des ajustements ont par ailleurs été demandés concernant les oraux facultatifs. Leur déroulement pourrait être désormais structuré de la manière suivante : une présentation de 3 minutes, une traduction de 5 minutes et un échange de 7 minutes, pour une durée totale de 15 minutes.

En matière de formation, il est recommandé de privilégier les actions dispensées en présentiel, jugées plus efficaces pour l'apprentissage et l'accompagnement des agents.

Enfin, les membres du jury ont exprimé le souhait d'une revalorisation de leurs indemnités, estimant qu'elles ne reflètent plus suffisamment leur niveau d'engagement, le temps consacré et leur disponibilité.

Le président du jury et l'ensemble des membres tiennent à exprimer leurs remerciements pour la qualité de l'organisation et l'accueil dont ils bénéficient depuis le début du concours. Ils saluent également l'accompagnement constant tout au long des épreuves, la régularité des rappels par courriel, la transmission efficace des documents ainsi que la réactivité apportée à chaque difficulté rencontrée.

Le président des jurys,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a small loop at the end.

M. Jean-Pierre CHING